

Un congrès bien branché

Le congrès d'orientation de l'AEFO, qui aura lieu du 8 au 11 mars à Ottawa, se fera résolument sous le signe de la nouveauté, puisque les congressistes auront à se prononcer, entre autres, sur la mission sociale de l'AEFO. Et nouveauté, puisque nous ferons le coup d'envoi d'une exposition virtuelle retraçant les trois quarts de siècle de l'AEFO dans le cadre de notre 75^e anniversaire. Mais en plus de la mission sociale et des festivités, les réseaux sociaux seront bien présents durant tout le congrès, et ce, pour la toute première fois.

Au fil des ans, la présence de l'AEFO dans les réseaux sociaux s'est faite progressivement, car nous tenions avant tout à nous y installer dans le plus grand respect de nos membres. Mais il est clair que les membres de l'AEFO sont bien branchés et souhaitent interagir avec l'AEFO et ses membres de manière virtuelle sur les sujets qui les préoccupent.

De mon côté, je crois qu'une présence de l'AEFO dans les réseaux sociaux permettra une plus grande accessibilité et interaction avec nos membres, les dirigeantes et les dirigeants, ainsi que le grand public, voire une plus grande transparence.

J'invite donc les congressistes à apporter leurs tablettes, téléphones intelligents et autres portables. Nous aurons même un hashtag pour le congrès de l'AEFO : #aefocongres. Préparez-vous : ça va gazouiller! Et bonne semaine de relâche!

Le président,



Carol Jolin

Voici comment nous joindre par les réseaux sociaux :

f facebook.com/aefo.on.ca t twitter.com/@aefo_on_ca
in linkedin.com/company/aefo



Négo 2014 : proposer des améliorations

Le projet de loi 122, Loi concernant la négociation collective dans le système scolaire de l'Ontario, en est maintenant à la 2^e lecture. Dans l'ensemble, le projet de loi améliore grandement le processus de négociation, en lui donnant un cadre légal qui n'était pas présent durant les négociations de 2012. Mais aucun projet de loi n'est parfait. C'est pourquoi l'AEFO a présenté, le 26 février, ses recommandations au Comité permanent de l'Assemblée législative.

La version initiale du projet de loi est un bon point de départ. Cependant, afin d'assurer un processus équitable pour toutes les parties qui siégeront à une table centrale de négociation, il est important que les partis politiques considèrent sérieusement les amendements proposés par l'AEFO, afin de faire adopter rapidement le projet de loi modifié.

L'AEFO croit que le gouvernement, qui a tenu à consulter les parties prenantes de la province, tiendra compte de ses recommandations. Pour consulter le mémoire de l'AEFO, veuillez cliquer sur le lien suivant :

www.aefo.on.ca/memoires/Memoire_projet_loi_122_2014.pdf.

Santé mentale des enfants et des ados

Le sommet de la Coalition pour la santé mentale des enfants et des adolescents aura lieu les 3 et 4 avril à Toronto. Parmi les ateliers : le suicide chez les jeunes, travailler avec des enfants et des familles aux besoins complexes, utiliser la technologie en santé mentale des enfants. Volet francophone.
Info : www.opsba.org.

Votre opinion SVP!

Sur le perfectionnement professionnel

L'AEFO planifie actuellement des sessions de perfectionnement professionnel (PP) qui répondraient réellement à vos besoins, au niveau de l'intégration des technologies, ainsi que de l'enseignement des mathématiques. Prenez de 5 à 10 minutes pour partager vos besoins en PP. Date limite : 4 mars 2014. Pour accéder au sondage : <https://docs.google.com/forms/d/1XKEswBySB3KnQy5OVDwe743w0LirKQDHTo6c9Nu0Fj8/viewform>.

Sur l'équilibre travail-vie

Le travail du personnel enseignant devient de plus en plus exigeant et complexe, et génère un stress qui peut amener un déséquilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Un sondage de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) cherche les points de vue du personnel enseignant à ce sujet. Accédez au sondage à partir du 3 mars 2014 : www.aefo.on.ca.

AIMEZ NOTRE PAGE

f facebook.com/aefo.on.ca

SUIVEZ NOUS SUR

t twitter.com/@aefo_on_ca

in linkedin.com/company/aefo

DÈS AUJOURD'HUI.

Avez-vous « Quossa prend » ?...


...pour faire partie du comité exécutif?

Dans la chronique du dernier En Bref, vous avez pu découvrir les qualités essentielles pour faire partie du CE : disponibilité, esprit analytique, intérêt en résolution de conflits, etc. Voici maintenant une description des postes du CE.

Les postes sont d'une durée de deux ans, de septembre 2014 à août 2016. Tous les membres de l'AEFO peuvent soumettre leur candidature. Certains postes peuvent être occupés par la même personne, par exemple, conseillère ou conseiller et représentante ou représentant au CA de la FEO.

Si vous participez au congrès cette année, pourquoi ne pas songer à participer à la vie syndicale d'une tout autre manière?

Présidence

 1 poste


Responsabilités

- Agir à titre de porte-parole provincial.
- Représenter et défendre les intérêts de l'AEFO auprès d'organismes provinciaux, nationaux, et internationaux.
- Rencontrer les divers partis politiques afin de défendre les intérêts de l'AEFO.
- Participer aux réunions du CE et du CA de l'AEFO.
- Siéger au bureau de la FEO.

Particularités

- Libération à temps plein, donc toutes dépenses défrayées par l'AEFO.
- Travailler au siège social à Ottawa, donc possibilité de déménagement.
- Disponibilité les fins de semaine et l'été.

Vice-présidence

 2 postes

Responsabilités


- Participer aux réunions du CE et du CA de l'AEFO.
- Participer aux réunions du CA de la FEO.
- Véhiculer les positions de l'AEFO.
- Représenter l'AEFO à diverses instances.

À noter que la 1^{re} vice-présidence remplace la présidence à sa demande ou lors de congés.

Particularités

- Disponibilité les fins de semaine et l'été.
- Dépenses défrayées par l'AEFO et la FEO (déplacement, hébergement, suppléance).

Représentante ou représentant de l'AEFO au bureau de la FEO

 1 poste

Responsabilités

- Siéger au bureau de la FEO.
- Participer aux réunions du CE et du CA de l'AEFO.
- Participer aux réunions du CA de la FEO.
- Véhiculer les positions de l'AEFO.
- Représenter l'AEFO et la FEO à diverses instances.

Particularités

- Libération à temps plein pour assumer la présidence de la FEO à Toronto en août 2015 pour une période d'un an.
- Disponibilité les fins de semaine et l'été.
- Dépenses défrayées par l'AEFO et la FEO (déplacement, hébergement, suppléance).


Ça vous intéresse?

Les mises en candidature sont acceptées jusqu'au 7 mars, à 16 h 30.
Info : Maureen Davis à mdavis@aefo.on.ca.

Pourquoi faire partie du CE?

- Pour faire une différence.
- Pour aider à améliorer les conditions de travail des membres de l'AEFO.
- Pour faire évoluer des dossiers importants pour les membres de l'AEFO.
- Pour travailler en équipe et créer des liens durables.
- Pour avoir une meilleure compréhension du mouvement syndical et de la façon dont les décisions sont prises à l'AEFO.

Conseillère ou conseiller

 Au moins 4 postes


Responsabilités

- Participer aux réunions du CE et du CA de l'AEFO.
- Véhiculer les positions de l'AEFO.
- Représenter l'AEFO à diverses instances selon la demande de la présidence.

Particularités

- Disponibilité les fins de semaine et l'été.
- Dépenses défrayées par l'AEFO (déplacement, hébergement, suppléance).

Représentante ou représentant au CA de la FEO

 Au moins 5 postes

Responsabilités

- Participer aux réunions du CA de la FEO.

Particularités

- Disponibilité les fins de semaine et l'été.
- Dépenses défrayées par la FEO (déplacement, hébergement, suppléance).

Petite histoire de l'AEFO : comités, comités, comités...

S'engager au sein d'un syndicat peut se faire de plusieurs manières, mais il est certain que les comités offrent une porte d'entrée intéressante... à moins d'être en 1958. En effet, le choix des comités de l'époque fait sourire, si on le compare à ce qui est offert aujourd'hui. Auriez-vous aimé faire partie du comité des aides audio-visuelles? Du comité du Bon Parler français? À moins que le comité des fondateurs de l'Église canadienne ou le comité d'hygiène mentale soit plus dans vos cordes...!



Des solutions à plusieurs problèmes

Shepell-fgi, le programme d'aide aux employées et aux employés et à la famille (PAEF), offre des solutions à un large éventail de problèmes au personnel enseignant et au personnel syndiqué de l'AEFO, notamment par l'entremise de son site Web.

Le site travailsantevie.com vous propose une panoplie de ressources qui vous permettront de mieux comprendre les outils et les moyens qui favorisent le mieux-être. Plus vous en savez, mieux vous vous sentirez!

Droit d'auteur dans les écoles : changements

Pour savoir quelle incidence des modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur - Lois du Canada ont sur la planification des leçons et l'utilisation des œuvres protégées par le droit d'auteur, consultez le www.ctf-fce.ca sous Dossiers/Droit d'auteur.

Cap sur les CAP – Une entente pour l'Unité 65

Une entente a été conclue entre l'Unité 65 – Est catholique et le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) concernant le temps de préparation utilisé par les enseignantes et les enseignants du palier secondaire lors d'une rencontre obligatoire de Communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) ou d'une rencontre d'équipe de collaboration systémique. L'entente stipule que ce temps de préparation leur sera automatiquement remis. En vertu de l'article 15.4.2 de la convention collective de l'Unité 65, chaque membre à temps plein bénéficie d'une période de 75 minutes par jour pour s'adonner à des tâches pédagogiques de son choix.

L'entente de résolution prévoit ce qui suit :

1. Les rencontres CAP et les rencontres d'équipes de collaboration qui sont obligatoires exigent la pleine participation du personnel enseignant. Cependant, il se peut qu'une de ces rencontres coïncide avec une période de temps de préparation. Si c'est le cas, ce temps devra être remis au personnel enseignant. Le temps peut être remis soit durant la même journée, soit à une date ultérieure, mais pas durant la rencontre obligatoire.
2. Les rencontres CAP et les rencontres d'équipes de collaboration qui sont facultatives n'ont aucune incidence sur le temps de préparation, puisque l'enseignante ou l'enseignant peut choisir d'y participer ou non.
3. Dans tous les cas, la direction d'école doit annoncer la nature obligatoire ou facultative de la rencontre en le mettant à l'horaire.

Chronique négo

Début des négos à l'Unité 203

La convention collective de l'Unité 203 prend fin le 31 mars 2014. L'équipe de négociation locale a pu identifier les priorités des membres pour les négociations collectives, en partie grâce au sondage distribué en décembre, qui avait récolté un taux de participation exceptionnel de près de 70 %. L'équipe de négociation a aussi pris en compte d'autres éléments dans l'élaboration des objectifs de négociation, comme l'examen des griefs et les ententes conclues depuis la dernière négociation, les préoccupations soulevées par les membres, les décisions ou positions de l'employeur qui ont causé des difficultés, les conventions collectives d'autres organismes comparables, etc.

L'AEFO a envoyé un avis officiel au directeur général du Centre psychosocial (CPS) en janvier pour entamer le processus de négociation. Deux rencontres entre les parties ont déjà eu lieu depuis. Les discussions sont constructives et le dossier progresse bien jusqu'à présent. L'équipe de négociation a la ferme intention de négocier la meilleure entente possible pour les membres de l'unité. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'agente de l'unité, Diane Coudé, à dcoude@aefo.on.ca.

Je ne comprends pas pourquoi la direction m'oblige à recueillir l'argent des élèves et à en faire la comptabilisation pour la vente de pizza pendant mon temps de préparation. Dans d'autres écoles, ces tâches sont effectuées par des parents bénévoles.

Le ministère de l'Éducation (MÉO) publiait pour la première fois une ligne directrice sur les collectes de fonds en mai 2012 en vue d'établir des normes régissant les collectes de fonds dans les écoles à l'échelon provincial. Sous la rubrique Participation volontaire, il est clairement écrit que : « La participation aux activités de collecte de fonds est entièrement volontaire. Aucune personne ne peut être forcée à participer à une activité de collecte de fonds ou être pénalisée ou se voir refuser des avantages sociaux pour raison de non-participation. »

La participation est donc volontaire, ce qui signifie qu'une enseignante ou un enseignant peut refuser de recueillir et de comptabiliser l'argent.

Si on vous oblige à faire ces tâches pendant votre temps de préparation, de gestion ou à tout autre moment, communiquez immédiatement avec l'agente ou l'agent de votre unité.

Pour en savoir plus, consultez le site Web du MÉO au www.edu.gov.on.ca/fre/parents/fundraising.html.